



Genève, le 9 mars 2022
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

Article du Courrier: précision du DIP

Le DIP a pris connaissance de l'article du quotidien *Le Courrier* paru le 9 mars 2022.

Il y est spécifié à trois reprises que la conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta était au courant de maltraitance généralisée au foyer de Mancy avant la date du 29 mars.

Comme depuis le début de cette affaire, le DIP répète que ces affirmations sont fausses et infondées. La conseillère d'Etat s'en est plusieurs fois expliquée, notamment lors de la conférence de presse du 3 mars 2022.

Le département regrette que *Le Courrier* n'ait pas jugé utile de le contacter pour réagir à cet article et rappelle que le dossier est désormais intégralement entre les mains de la justice et de la commission de gestion du Grand Conseil.

Pour tout complément d'information: M. Pierre-Antoine Preti, secrétaire général adjoint chargé de communication, DIP, T. 022 546 69 68.